

ACTO SOURIS Foudroyant Pâte Appât est un appât souricide, sous forme de pâte, très appétent pour les souris, friandes de ces appâts frais car elles se désaltèrent généralement avec la seule eau contenue dans les aliments.

ACTO SOURIS Foudroyant Pâte Appât agit rapidement grâce à la présence d'alphachloralose, qui entraîne la mort des souris dans les 24 heures suivant l'ingestion de l'appât.

COMPOSITION : Alphachloralose (CAS n°15879-93-3) : 4,00 % (m/m).

HOMOLOGATION : FR-2018-0006-01, Le Foudroyant Souris Pâte Noire.
Appât en pâte, prêt à l'emploi, rodenticide TP14.

MODE D'EMPLOI :

Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées.

Dose d'emploi : Adapter le nombre de sachets préconisés par boîte d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boîtes d'appâts est fonction du site de traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par boîtes d'appâts doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Utilisation à l'intérieur des bâtiments :

- Contre les souris, forte infestation : 5 à 20 g de produit espacés de 3 mètres.
- Contre les souris, faible infestation : 5 à 20 g de produit espacés de 5 mètres.

Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : 24 heures après ingestion de l'appât.



(réf. **SOU 3**)
Etui de 100 g
(10 sachets de 10 g)
Carton de 24

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION :

Ne pas ouvrir les sachets. Ne pas ouvrir la boîte d'appâts. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Le port de gants est recommandé. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Les boîtes d'appâts ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement. Se laver les mains après utilisation. Placer les appâts en zone non submersible. Les boîtes d'appâts ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts ou postes d'appâtage entre 2 applications.

PREMIERS SECOURS :

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un médecin ou un samu et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

Indication pour le médecin : Le produit contient un rodenticide dépresseur du système nerveux et convulsivant. L'encombrement bronchique est précoce. Le traitement est symptomatique, il n'existe pas d'antidote spécifique.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :



ATTENTION

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Produits dangereux : respectez les précautions d'emploi.

FDS consultable sur www.quickfds.fr